



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2013-066**

Objet :
**Convention de partenariat – Agence de l'Eau, Conseil
Général de l'Hérault**

Délibération affichée le :

L'an deux mille treize et le treize juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Marcel JOVER, Maire.

Etaients présents :

MM. JOVER Jean Marcel - LASSALVY Christian – CONTRERAS Sylvie à 18h35 - DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – EDMOND-MARIETTE Dominique – LECOMTE Olivier - BOSCH Jean Claude – NOEL Martine – DELERIS Claudine – BOREL Christian - DEBONO Catherine - PANTANO Sylviane – SUQUET Maguelonne - CHRISTOL Marcel – SERVEL Olivier – SOREL Joëlle - SOTO Jean-François – LEROY Annie

Pouvoirs : MM. BARRAL Claude à GOMEZ René – LESAGE Lamyaa à LECOMTE Olivier – LECLERC Joëlle à SOREL Joëlle

Absents : MM. SIDERIS André – DELVAL Valérie - CHAUSSY Stéphane – ZORGNOTTI Arnaud – DIEZ Frédéric

Convocation du 5 juin 2013

Mme DEJEAN Anne Marie est élue secrétaire à l'unanimité.

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.213-8 et suivants,

Dès 2004, la communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est engagée dans la réalisation d'une esquisse de schéma directeur eau potable à l'échelle de son territoire, laquelle laissait présager des problèmes quantitatifs à l'horizon 2030.

La démarche s'est poursuivie en 2009 avec le schéma prospectif sur les ressources en eau du territoire et se prolonge aujourd'hui avec l'étude de structuration visant à déterminer les perspectives des moyens actuels et des besoins en vue de l'organisation future des services.

Dans ce contexte, l'Agence de l'Eau et le Conseil Général de l'Hérault ont proposé la mise en œuvre d'une convention de partenariat relative à la gestion de la ressource et à l'alimentation en eau potable. Cette convention a pour objectifs d'apporter une vision globale, concertée et une analyse d'ensemble des projets relatifs à l'eau potable sur le territoire de la CCVH, tout en profitant des meilleures conditions de financement de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général de l'Hérault.

Cette convention liste des actions contenues dans différentes fiches, dites « fiches action », qui recensent par thématiques, les projets d'études et/ou travaux relatifs à l'eau potable sur le territoire intercommunal. Elles concernent des travaux de gestion quantitative de la ressource, de préservation de la qualité de l'eau pour l'alimentation en eau potable, de la lutte contre les produits phytosanitaires.

Les différents signataires restent maîtres d'ouvrage des actions qui relèvent de leur compétence, dont les modalités seront définies par des conventions d'application spécifiques.

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée les « fiches action » qui recensent par thématiques, les projets d'études et/ou travaux relatifs à l'eau potable sur le territoire communal.

Il en présente le contenu et en donne lecture.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **22 voix POUR (unanimité)**

- **APPROUVE** le contenu de la convention de partenariat relative à la gestion de la ressource et à l'alimentation en eau potable, sus-présentée et ci-annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tous actes ou pièces dont notamment les dites conventions d'application spécifiques, ainsi que les dossiers relatifs aux demandes de financement correspondantes.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean Marcel JOVER.

Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20130613-DEL2013-066-DE
Date de télétransmission : 19/06/2013
Date de réception préfecture : 19/06/2013